



Cagnes sur mer

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DES QUARTIERS DE LA ROUTE DE VENCE

Les Caucours, les Collines, les Combes, Léouvé, Sainte Colombe, Le Pain de sucre, les Presses, les Travails, Verdun

La réunion de l'AG du comité de Quartier s'est tenue le mardi 21 Mars à 18h à l'Espace Centre situé au 5 avenue de Verdun à Cagnes sur mer.

Présents membres du Conseil d'Administration :

M. Louis Boudet, ex président ; M. Gérard Vanderborck, ex président, M Germain Ferry, vice-président ; M. Louis Raillon, président ; M. Pierre-Jean Théron, secrétaire

Personnalités nous ayant fait l'honneur d'assister à notre AG :

M. Nicolas Delwich, responsable Comités de quartiers Mairie ; Mme Christelle Savio-Soula, directrice métropole Rive droite du Var ; Mme Corine Guidon, adjointe au Maire ; Mr CHARMETANT responsable réseaux EP Métropole ; Mr Patrick Allemant nous a rejoint en cours de séance ; Mme A. David Nice-Matin

Mr Louis Nègre, Maire de Cagnes sur mer, qui a dû se rendre à Paris pour une réunion, regrette de ne pouvoir être présent et a demandé à en être excusé.

Début de l'AG : 18h15

Rapport moral

Le Président remercie les membres des Commune et Métropole, ainsi que tous les membres du Comité des Quartiers de la route de Vence de leur participation.

Il rappelle l'objet de notre Comité qui est d'intervenir au plan local, communal ou métropole en faisant des propositions aux autorités pour « améliorer la qualité de vie des quartiers autour de la route de Vence et d'intervenir en faveur de la défense de l'environnement dans notre secteur ».

Tout au long de l'année, nous avons tenu 4 réunions de travail avec les autorités (élus et experts) soit sur l'ensemble des sujets soit sur des réunions spécifiques pour travailler sur les différents dossiers que nous allons vous présenter ainsi que les réponses obtenues.

Nous avons également, en insistant, réussi à changer de banque et sommes actuellement au Crédit Mutuel dont les tarifs nous sont plus favorables.

Il rappelle que pour recevoir les différentes informations que nous diffusons par internet, il suffit aux membres de nous laisser leur e-mail sur la feuille d'inscription à l'entrée.

La qualité de membre s'acquiert ou se renouvelle chaque année par votre décision de modeste contribution de 10€. Nous sommes à l'écoute des membres pour défendre vos préoccupations de quartier qui ont d'autant plus de poids que nous sommes nombreux.

Quitus du rapport moral accordé à l'unanimité

Rapport financier

Monsieur Germain Ferry présente le bilan de l'année écoulée. La principale dépense habituelle est l'assurance indispensable et optimisée. La dépense particulière cette année sont les frais de transfert de compte bancaire de 90€ que nous assumons. La Banque Postale a mis bien du temps à clôturer un compte avec frais bien trop importants pour une association avec bien peu de mouvements et modestes montants. Hormis cette dépense particulière le bilan de l'année serait positif. Le solde du compte lui reste largement positif. La cotisation annuelle reste fixée à 10€. Le tableau présenté aux votes est en Annexe.

Quitus du rapport financier accordé à l'unanimité

Mr Germain Ferry, après 40 ans de bons et loyaux services dans notre association puis dans le Conseil d'Administration dans lequel il était à la fois Vice-Président et Trésorier, présente sa démission du Conseil d'Administration pour cause de santé.

Il a été longuement applaudi, applaudissements également très nourris pour son épouse Annette qui complétait largement ses fonctions avec implication et dévouement.

Cette démission est acceptée

Comme nos statuts imposent régulièrement un renouvellement par vote des mandats, le bureau entier démissionne et propose de se représenter dans ses fonctions, hormis donc Germain Ferry

Proposition retenue à l'unanimité

Monsieur Plugisi, qui s'était présenté et avait indiqué à l'AG précédente son souhait de venir voir un CA pour son éventuelle implication, a cette année confirmé dans les règles qu'il se présente à vos votes pour faire partie du CA, qui plus est en acceptant le rôle de Trésorier.

Il est élu à l'unanimité et fait donc désormais partie du CA

Le Président lui souhaite la bienvenue dans notre Conseil d'Administration et notre Bureau.

Le Bureau se compose donc de Mr Louis Raillon : Président, Mr Joseph Puglisi : Trésorier, Mr Pierre-Jean Théron : Secrétaire

Mr Germain Ferry démissionnaire du CA et donc du bureau, reste toutefois en tant qu'ancien Vice-Président invité à vie à voix consultative dans notre Conseil d'Administration en tant que Vice-Président d'Honneur.

Le président prend l'occasion de l'exemple de Monsieur Joseph Puglisi pour appeler dans l'assemblée des personnes à se proposer pour être invité au Conseil d'Administration afin de venir voir notre fonctionnement lors d'une réunion de travail avec les autorités afin de pouvoir décider ou non de leur future implication. Cela représente alors quelques réunions de 2h annuelles pour des personnes motivées à soutenir des besoins améliorant le bien-être autour de chez eux conformément à nos statuts. Le mieux étant si possible de prévenir dès maintenant et de vous présenter à l'assemblée avec vos souhaits d'implication ?

Suite à cela Monsieur Eric Verplanken, membre de notre comité, se propose en tant qu'invité au CA et présente ses préoccupations à la fois de quartier et générales sur l'urgence climatique et environnementale.

Il sera donc invité en 2023 pour assister à nos réunions avec les autorités et pourra prendre ou non sa décision de candidature au CA à la prochaine AG

Diaporama pour présentation et discussion sur les sujets relevés par le comité

L'ordre du jour est abordé avec le support photo d'un diaporama.

Les diapos présentées à fond bleu sont des points résolus depuis l'AG précédente, et les diapos à fond jaune sont les points non encore résolus, la réponse en AG des autorités étant rédigée ci-dessous en italique

✓ *Pain de sucre diapo 05*

Nette amélioration depuis l'existence de la navette organisée par l'école privée à partir du parking relais cimetièrre de la Buffe. On peut regretter (voir diapo) qu'il n'y ait pas plus de parents qui s'en servent : on a pu ainsi observer que beaucoup de places restent disponibles dans le bus à son départ. Outre le parking sauvage gênant parfois même la sortie véhicules des habitants voisins, il y a aussi parfois des manœuvres interdites également verbalisables tout de même par ceux qui font demi-tour sans aller à l'espace de retournement prévu ... tout au bout ! Le comité suivant l'avis des membres suggère quelques passages de la police municipale exclusivement aux heures de sortie.

Réponse : relativement peu d'incivilités et pas assez de police pour un suivi régulier.

✓ *Carrefour et Feu Bas Pain de Sucre diapos 6 et 7*

Le Gros Buisson (nombreux petits troncs) déjà identifié « à enlever » pour avoir une visibilité croisée, a été légèrement élagué mais il reste de plus en plus penché vers la route de Vence, inquiétant pour piétons et voitures... voir diapo C'est un buisson donc pas un arbre, et nous sommes en terrain communal donc simple pour une intervention. On remarque de plus des restes de coupe laissés sur place au pied du buisson. Une grosse branche qui était tombée semble juste coupée débitée sur place.

A terme: souhait d'un chemin piéton au tournant

*Réponse : La visibilité devient relativement secondaire à partir du moment où l'on a un feu tricolore. En ce qui concerne le bosquet, Mme Guidon en prend bonne note et prend ce souci en charge.
Note de la Rédaction post-AG : Depuis, il a été prévu de l'enlever. Merci*

La possibilité de repousser le panneau de fin de Cagnes en direction de la déchetterie a été évoquée, cela obligera le 50 km/h entre le panneau et le feu, ce qui diminuerait le danger de vitesse et surprise du feu qui ne se voit que tardivement après un léger tournant pour les véhicules sur la route de Vence allant en direction de Cagnes.

✓ **Écoulement EP et regards bas Van Wijk diapo 8**

Entretien des fosses de réception des eaux pluviales de part et d'autre du chemin à cet endroit, les fosses servent trop souvent de réception de résidus après des travaux d'élagage.
Le panneau Chemin de Van Wijk est mieux, merci.

*Réponse : Mme Guidon nous précise qu'elle fait appel à de la sous-traitance et nous demande de lui envoyer les photos correspondantes et leur localisation pour en faire la remontrance
Note de la Rédaction post-AG : Photos envoyées, merci pour la prise en compte*

✓ **Allée des Presses diapo 9**

L'enrobé avait été fait. L'élagage a été refait, merci (diapo bleue)

✓ **Milieu descente chemin des Presses, diapo 10.**

Le comité s'est consulté pour faire une réponse à la suite d'une demande d'avis pour éventuel enlèvement des places de parking à gauche de la diapo: analyse avantages et inconvénients. Conclusion sur la prépondérance de l'utilité des places parking sur le trottoir à gauche: il y a une zone d'activité importante ; 2 activités libérales en face et plus bas Technopolis avec possibilité de passage piétons sur trottoir en face. Plus bas il y a 2 maisons de retraite, 1 crèche et beaucoup de circulation.

Le comité suggère un passage piéton à l'endroit où existe une bonne vision des 2 côtés pour piétons et voitures sur la diapo.

Cela permettrait à la fois de passer de l'autre côté pour les piétons du côté parking voitures, et d'avoir un accès protégé pour les personnes de Technopolis traversant vers l'arrêt de bus de l'autre côté.

Réponse : M. Delwich : c'est une demande pertinente du comité de quartiers. En accord avec également M. Romain Allemant et Madame Savio-Soula, une demande d'étude d'implémentation d'un passage piéton à cet endroit va être proposée à la métropole. On est plutôt favorable, cela améliorera la sécurité piétonne.

Par ailleurs concernant la discussion sur la visibilité pour sécurité voitures sur une route sinueuse en pente et forte circulation, historiquement un trottoir a été élargi en 2021 pour dégager l'entrée de l'Ehpad maison de retraite les Vallières, afin que voitures et ambulances n'empiètent pas sur la route en attente d'ouverture du portail.

✓ **Déchetterie, diapo 11**

Rappel du problème d'accès et d'une solution, proposée par le comité à l'occasion d'une réunion avec la Métropole et la Mairie, en décalant l'entrée plus haut. Voir la solution proposée en diapo 8,

dessin détaillé de Monsieur Guy Bontempi ex membre du CA, déjà présentée en CA et AG avec félicitation de M. le Maire pour proposition d'une solution par un comité... Analyse et réponse ?

Réponse : Mme Guidon : le dessin projet est pertinent, les collègues de la collecte et agents de la Métropole sont plutôt intéressés.

Mme Savio-Soula (directrice métropole Ouest Var) : Les collègues de la collecte déchetterie nous ont effectivement soumis un plan-projet adapté de l'idée proposée par le comité, avec pour objectif de répondre à la fois aux contraintes de fonctionnement de la déchetterie et des contraintes réglementaires de voirie. Les deux équipes se sont rapprochées pour trouver le bon compromis et on en est donc à mettre en commun les deux besoins. L'idée proposée par le comité de séparer entrée et sortie est en tout cas conservée en utilisant un chemin parallèle à la route déjà existant.

✓ **Montée Chemin des Travaux, Diapo 12**

Signalisation enfin modifiée, logique et prudente à 30km/h spécifiquement pour les camions en descente, sinon 50km/h voitures en ville que ce soit en montée ou en descente, merci.

Par contre les balises blanches (ou « plots ») sont restées sur place, ce qui est à reconsidérer car certains de nos membres en font remonter le net danger pour les vélos en particulier en montée.

Un membre cycliste utilisant régulièrement cette montée intervient pour confirmer que ces plots blancs sont extrêmement dangereux pour les vélos sur une telle montée à 14% : « J'ai remarqué que les 2 plots d'entrée et sortie du rétrécissement avaient été enlevés pour potentialité de passage entre la rangée de rétrécissement et le trottoir. Mais il s'avère que c'est trop étroit car un vélo en montée risque de cogner sur les plots ou la pédale sur le bord du trottoir. On peut s'interroger sur l'efficacité de ces plots de rétrécissement sur la vitesse, par contre je vous assure qu'il y a clairement un gros danger inquiétant pour les vélos oscillant à 10 à l'heure en montée et devant se déporter vers le milieu de la route à cause de ces plots et entendant alors le bus 21 ou un large camion en montée »

La proposition du comité, à défaut de piste cyclable en montée si irréaliste, est au moins d'enlever les plots blancs

Réponse : Merci pour la proposition comité modifiant la limitation de vitesse plus logique et réaliste.

En ce qui concerne les balises blanches (de type J11) : suite à notre discussion en CA Monsieur Bérenguer de la métropole avait effectivement fait enlever au moins les 2 balises au début et en fin de la série de balises formant chaque rétrécissement. Nous notons le retour d'expérience pour essais.

Madame Savio Soula confirme qu'il n'y a pas assez de place suite à de nombreuses études pour une vraie piste cyclable même en montée car le chemin des travaux doit être conforme en largeur pour une circulation avec croisement des poids lourds. Pour une piste cyclable il faudrait élargir le domaine public ce qui nécessiterait des expropriations très lourdes.

✓ **50 avenue de Verdun demande passage piéton surélevé Diapo 13**

Le passage protégé existant est loin de la sortie « Halte-Garderie » et de l'arrêt du bus en face. La demande est déjà connue mais a été faite non seulement pour le besoin d'un passage piéton en sortie garderie pour rejoindre l'arrêt de bus quasi en face, mais aussi pour un passage piéton surélevé pour limiter la vitesse excessive à cet endroit très passant à certains moments de la journée. En particulier

deux habitants proches indiquent qu'il faudrait freiner les voitures démarrant au feu en face du centre culturel avant qu'elles passent devant la sortie halte-garderie.

Réponse Monsieur Delwich : la demande dans le cadre du comité de quartier a été faite et prise en compte cette année. La demande de passage piéton en sortie de la halte-garderie pour rejoindre l'arrêt de bus est pertinente et on va l'étudier. Par contre comme il vous a été indiqué un passage traversant surélevé nécessite un accord des riverains habitants proches confirmant la demande malgré les nuisances sonore engendrées.

Madame Savio-Soula ajoute que la route étant un passage de transports en commun, cela impose effectivement un large plateau traversant avec pentes raisonnables adaptées pour passage à 50 km/h. On va faire une étude avec pour première étape un relevé de vitesse à cet endroit et envisager en fonction la possibilité de surélever ou pas. On peut aussi envisager un radar pédagogique.

✓ **Chicane et Stationnement interdit Chemin de Sainte Colombe, diapo 14**

Diapo pour rappeler le danger, sans discussion spécifique en AG pour raison de temps. Nous sommes Chemin de Sainte Colombe, dans les tournants qui suivent l'entrée du Camping dans le sens de la descente. Nous avons proposé de remplacer ce panneau de stationnement interdit par un panneau d'arrêt interdit au regard du nombre de voitures qui stationnaient dangereusement quand même à cet endroit en faisant se déporter les voitures sans visibilité. Le panneau n'a pas été remplacé en fonction de doutes sur son efficacité, mais une visite a été effectuée et l'entreprise utilisatrice contactée. Depuis beaucoup d'améliorations merci... Mais ces deux tournants restent dangereux car en chicane sans trop de visibilité, et pire avec stationnement sauvage.

✓ **Problème captation EP Croisement « Puits Fleuri /Collines» Diapo 15**

Au Croisement : descente Impasse des Myrtes-> Descente Chemin des Collines -> Descente Chemin Puits Fleuri, il y a un petit regard, maintenant entretenu (merci), en milieu de chemin, suivi d'un caniveau rectiligne en longueur (derrière M. Théron) pour évacuation des Eaux Pluviales dans le conduit d'évacuation EP existant descendant le Chemin du Puits Fleuri. Malheureusement ce caniveau rectiligne est bien trop partiel en travers de la route pour captation efficace des EP Collines et Myrtes qui s'avèrent même passer prioritairement dans la partie sans caniveau. Le comité suggère l'installation de la continuité du caniveau sur tout le travers du chemin des Collines, depuis le talus jusqu'au regard existant. Ainsi l'eau de ruissellement qui visiblement passe à côté du regard pourra en grande partie être captée, ce qui soulagera d'autant le chemin des collines en dessous

Réponse : Monsieur CHARMETANT : la suite du caniveau couvrant tout le chemin des collines, devrait en effet être plus efficace, mais après consultation du cadastre pour voir où partent ensuite les eaux de ruissellement (à priori chemin du Puits fleuri) et en diamètre de descente suffisant.

✓ **Problème EP et impact sur EU privée au 25 des Collines, diapos 16**

La solution provisoire ramasse les EP de la route entre les 2 avaloirs juste devant l'entrée du 25 Collines, copropriété nettement en dessous. L'avaloir du bas ne se vidait dans rien puisqu'il n'y a pas de réseau sur ce chemin, il a donc été ajouté par la mairie un tuyau pour qu'il se vide dans le regard des Eaux Usées ! Mais en période de forte pluie ou accumulation de déchets, cela empêche la pompe de relevage privée des eaux usées de fonctionner.

Le trottoir devant l'entrée et le long du 25 chemin des Collines (partie cédée à la commune) a besoin d'un aménagement (revêtement, restauration trottoir) pour en limiter le ruissellement des EP et donc les infiltrations le long du mur de soutènement de cette résidence

Réponse : Concernant l'enrobé sur trottoir il est à l'étude, mais pas d'enrobé étanche acceptable

✓ ***Mur et Elagage talus public Mas du Léouvé sur Sainte Colombe, diapo 17***

Problème récurrent : le mur prévu qui devait soutenir le talus, cédé gratuitement à la municipalité par acte notarié, n'est toujours pas terminé. Pour rappel, le talus devait être remblayé après construction et couvert de plantes à fortes racines pour éviter le ravinement. Il manque la protection des parcelles cadastrées 00 AA 137 ; 122 et 127. Un courrier le précisant a été envoyé. Quant à l'entretien prévu, il n'a été exécuté que sur les parcelles possédant un mur de soutènement, les autres n'ont pas été débroussaillées, voir diapo

En ce qui concerne le désaccord au sujet des limites de la résidence des « Mas du Léouvé », il semble que le document de référence de la Métropole ne soit pas à jour.

Mr Théron, Président de l'ASL qui gère cette résidence a présenté pendant le dernier CA le document notarié signé lors de la cession de ce talus à la municipalité, **il en donne une copie pendant l'AG**. Sur ce document, outre les obligations des deux parties et engagements pris par la Mairie, figure une copie signée du cadastre datée du 29/01/1996 où figurent les parcelles cadastrées AA 123 ; 128 et 133 qui visiblement manquent sur le document de référence de la Métropole.

Réponse : A suivre, document notarié reçu merci...

✓ ***Haut du chemin Van Wijk, diapo 18***

Ecoulement des eaux pluviales toujours non résolu ce qui entraîne une nette dégradation du revêtement en bordure de voie (nécessité de barrières de protection mises en place provisoirement ?) Il y a un net ravinement local dans le terrain privé de beaucoup d'eau arrivant à la fois de Caucours Sud et Nord pile à cet endroit.

Réponse : visite sur place à programmer pour voir la descente des EP en bordure du haut de Van Wijk jusqu'à la buse traversant la route en dessous, voir possibilité de bourrelet sur la route

✓ ***Gros danger passage piéton entre arrêt bus et début Caucours, 3 solutions, diapo 19***

Déjà présenté toujours sans solution à ce jour, la photo montrant le grave danger pour piéton en plein tournant entre le début des Caucours ou Sainte Anne et l'arrêt du bus navette en haut de la Montée Sous-Baous juste en dessous du tournant de la photo.

Réponse .Pas de solution pour l'instant

✓ **Caucours : macadam énormément gondolé promis à refaire, diapo 20**

La partie des Caucours au-dessus du 28 au 38 Caucours n'est toujours pas refaite. En pratique on observe des arbres devenus assez loin des bords du chemin et des racines mortes à enlever ne bougeant plus mais gondolant fortement le chemin.

Réponse : demande très ancienne qui n'a pas encore été traitée. Madame Savio Soula reconnaît qu'il faut estimer l'action.

✓ **Les Caucours Transport et responsabilité Enedis/ERT, diapo 21 et 22**

Le comité rappelle qu'il a monté un dossier sur une inquiétante ligne électrique aérienne de fils à nu sur 200 mètres de long entre le 30 et 41 Chemin des Caucours. Ces lignes aériennes ne permettent pas l'aspersion aérienne rapide en cas de feu de toute la zone proche forêt qui est maintenant très habitée juste de l'autre côté de la route.

Suite à une première réunion obtenue sur place le 19 Juin 2019 avec un responsable ENEDIS, il nous a été confirmé qu'il s'agissait d'une ligne de 20 000 Volts à fils nus dont l'entretien autour est une charge et responsabilité ENEDIS. Or ENEDIS n'a jamais rien fait de mémoire de riverain pour empêcher la végétation autour.

En période de fort vent et feu dans la région « des câbles EDF se sont entrechoqués, faisant jaillir des étincelles » (CF Nice-Matin 18/3/2013, c'est la principale cause de départ de feu récemment, dicit le capitaine OPJ de gendarmerie en charge lors du départ de feu)

Le comité rappelle que la proximité de fils électriques à nu en bordure forêt est de plus en plus inquiétante face au réchauffement climatique et devrait pousser préférentiellement à l'enfouissement pour renforcer la protection de ce pan de forêt en pleine vue du château. Il est actuellement interdit sur tout le territoire national de créer une telle ligne (20 000 volts) à conducteurs nus, dont on connaît la dangerosité et difficulté d'entretien.

Bien que l'enfouissement ne fût pas planifié à l'époque en 2019, la visite avait permis de constater de façon consensuelle la curiosité de ce tronçon localement aérien.

L'engagement sur place était une date d'entretien et une étude de faisabilité d'enfouissement que l'on attend toujours.

Réponse : Un rendez-vous sur place avec le représentant d'ENEDIS qui a changé a été demandé par la mairie

✓ **Fiabilité fibre à travers les arbres, diapo 23 24 et 25**

Les câbles « fibres » sont souvent passés à travers les branches d'arbre ou de végétation sur les côtés. On constate toujours voir photo récente diapo 25 que ce sont même les câbles qui tiennent les branches ... Diapo 24 on a pu montrer que c'est l'installation négligente en 2020 d'un câble fibre non tendu reposant sur le haut de la haie de végétation, qui fait que la végétation pousse autour, s'y est accrochée, et que en 2023 la haie étant coupée à la base, c'est la fibre qui tient la haie ! Ces câbles non assez tendus où la végétation s'y accroche, mis de manière non professionnelle risquent fort de donner des soucis et procurer un internet intermittent.

Le comité préconise la demande par la mairie d'un audit du délégataire de l'infrastructure du câblage FIBRE sur ce type d'anomalies pour clarifier les responsabilités et mise en conformité avec un câblage techniquement correct pour une desserte pérenne de plus en plus indispensable pour les habitants.

✓ **Retour enquête transport collines-centre et demande test navette, diapos 26,27,28**

Au vu des résultats de l'enquête présentés diapo 27 nous avons suggéré un parcours assez demandeur pour un test éventuel desservant au moins à partir du Square Bourdet : chemins de Saint Colombe, des Collines, des Vallières et retour Square Bourdet (Bour , Saint Jean , Gare Sncf, centre - ville et Square Bourdet). Ce test occuperait donc le TAD (Transport à la Demande existant) une fois par semaine environ 3 heures sur une matinée jour de marché.

Le 04 novembre 2022 une réunion d'informations très intéressante en Mairie nous a permis de dialoguer notamment avec Madame ATTAS Directrice Clientèle de la Régie Lignes d'Azur , Mr Romain Allemant, Mr Nicolas Delwich, Mr Louis Raillon et Mr Pierre-Jean Théron et de mieux cerner les procédures d'utilisation du TAD. La réservation par téléphone est à privilégier : observée non efficace encore par internet, en cours d'amélioration. Un bilan des différentes destinations, surtout de la ligne C1, et leur fréquentation a été également exposée avec statistiques détaillées.

Le 8 mars 2023 une nouvelle réunion avec Madame ATTAS Directrice Clientèle de la Régie Lignes d'Azur, Mr Romain Allemant, Mr Nicolas Delwich, Mr Louis Raillon et Mr Pierre-Jean Théron. Madame ATTAS nous a présenté le résultat de son étude avec un trajet alternatif à celui que nous avons proposé, mais qui répond au besoin principal de desserte Aller/Retour collines/centre, en l'occurrence proposé le samedi matin jour de marché. Ce projet reste à valider par M. le Maire, qui avait affiché lui la possibilité d'un test en AG précédente, mais il reste aussi à convaincre le président de la métropole pour obtenir ce test par Ligne d'Azur, sur la base d'un coût constant.

Le comité espère l'acceptation d'un test par la métropole et tiendra au courant tous ses membres avec email pour que ce test soit une réussite afin de démontrer l'intérêt collectif de ce type de solution sur nos collines.

Réponse : *Mr Allemant confirme une bonne nouvelle pour ce projet : Mr le Maire a donné son accord de principe, la Régie Lignes d'Azur serait partante, il manque l'accord de la Métropole pour obtenir d'avoir un test une matinée par semaine pendant 3 mois.*

Questions diverses :

Mr Tordjman nous fait part des difficultés autour du 56+ chemin de Ste Colombe. Des pigeons, tourterelles et rats profitent de graines distribuées sans raison ... les habitants des villas riveraines en sont envahis. Aucune action n'a semble-t-il pu aboutir malgré une action en justice des plaignants.

Réponse *Mr Delwich propose d'en parler à Monsieur Raphaël Rofidal élu en charge s'il y a un problème de salubrité publique, mais il ne pourra intervenir dans le contentieux entre 2 privés*

La réunion se termine à 20h30 avec le pot de l'amitié

Le secrétaire :
Pierre-Jean Théron

Le président :
Louis Raillon



<i>Comité des quartiers de la route de Vence</i>			
Bilan financier au 16 mars 2023 depuis bilan précédent au 31/12/2021			
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde €</i>
SOLDE INITIAL au 31 Dec 2021			852,93 €
Cotisations 2022		440,00 €	
Assurance RC	145,44 €		
Frais photocopies	30,00 €		
Frais Compte Banque Postale	148,00 €		
Frais Transfert Banque Postale	90,00 €		
Frais Compte Crédit Mutuel 2022	3,88 €		
Frais de bouche AG	77,19 €		
Envoi AR pour transfert	5,75 €		
TOTAL:	500,26 €	440,00 €	-60,26 €
SOLDE FINAL au 16 Mars 2023			792,67 €